



SENSIBILISATION CONFIDENTIALITÉ

Durée de la formation : Deux jours

Objectifs :

Sensibiliser le personnel d'encadrement au risque de fuite d'information.
Donner les règles de base à respecter pour protéger l'information.

Programme :

Définir la confidentialité par rapport à l'entreprise, son activité, ses marchés.

Les conséquences de la perte d'informations :

- pertes financières
- dégradation de l'image de marque de l'entreprise
- perte d'efficacité ou de production

La protection des informations ou supports protégés

- les principes et les règles générales de protection
- le principe de classification
- la durée de vie des classifications
- l'archivage et la destruction des informations protégées
- la reproduction d'informations ou de supports protégés
- les mesures spécifiques à l'usage des systèmes d'information

La protection des lieux de traitement des informations ou supports protégés

- la création de zones protégées et les zones réservées
- le contrôle des locaux en zone réservée
- le contrôle des personnes et des visiteurs en zone réservée

La protection des réunions de travail et des salles de conférence

- la protection des lieux
- la protection et le contrôle des personnes
- la protection des informations ou supports protégés au cours des réunions de travail et des conférences
- les mesures de sécurité à l'issue d'une réunion de travail ou d'une conférence

La prévention des compromissions des informations ou supports protégés

- la sensibilisation aux risques de compromission
- la conduite à tenir en cas de compromission
- le contrôle et les inspections

Pédagogie :

Formation interactive avec présentation de cas concrets
L'animateur fera analyser par les stagiaires les points faibles de l'entreprise et découvrir les solutions à mettre en œuvre.